



NOTATION 2015

La boulette du S.D.S.E. !!

La note de service du S.D.S.E. relative à la notation 2015 et à son entretien préalable arrive bien tard.

Cette note datée du 2 juillet 2015 insiste sur : « le respect de l'ensemble des dispositions et sur l'application stricte des principes de notation afin de ne pas exposer l'administration à l'exploitation de voies de recours juridictionnelles ».

La F.P.I.P rappelle que la période d'évaluation court du 01/07/2014 au 30/06/2015. !!

Cette note du S.D.S.E., adressée aux chefs de service, pour la mise en application des entretiens préalables d'évaluation aurait dû être diffusée en décembre dernier.

De nombreux fonctionnaires du C.E.A. de la Préfecture de Police ont donc été amenés par leur hiérarchie à subir l'entretien préalable d'évaluation en juillet alors qu'il devait être réalisé à mi-parcours (décembre-janvier).

Cet entretien mené par le supérieur hiérarchique direct a pour objectif de « *dresser un bilan des compétences acquises et des actions réalisées* ». Concrètement, il permet au fonctionnaire d'être avisé d'éventuels reproches formulés dans le compte rendu d'évaluation lequel est notifié à l'agent.

Si vos entretiens préalables d'évaluation ont été réalisés hors délais et si vous souhaitez contester votre notation, n'hésitez pas à contacter vos délégués F.P.I.P. qui étudieront avec vous l'opportunité de saisir les voies de recours juridictionnelles.

POUR ASSURER VOTRE DEFENSE, UN SEUL SYNDICAT

LA **F.P.I.P.**

Le bureau régional
Le 03/08/2015